



AMAP *lune étoile* de DRAGUIGNAN

ENGAGEMENT 2015/16 POUR LA LIVRAISON DE MIEL

Par le présent engagement,

Reeber Saithan, Apicultrice aux « **Ruchers du Paradis** »

44, ch de Trans au Bel Eouve à 83720 Trans en Provence

Tél. : 06 76 74 24 89

s'engage à livrer une fois par mois (sauf cas particulier) à compter du **lundi 27 février 2017**, de 18h30 à 19h30 sur les lieux de distribution de l'Ample Lune étoile, la partie de sa production dédiée à l'Amap et à produire un miel élaboré selon les règles de la charte.

avec le consommateur :

.....Tél. :

Lequel s'engage à être membre adhérent de l'AMAPLE et à respecter le règlement intérieur, c'est-à-dire, entre autre à supporter les risques dus aux aléas climatiques.

Le présent engagement prend effet pour les livraisons suivantes :

27 février 2017, 27 mars, 24 avril, 22 mai, 19 juin, 17 juillet 2017.

Soit 6 paniers composés de :

pot(s) de 500 g à **7 euros**
Ou pot(s) de 1 kilo à **14 euros**

Le consommateur règle à l'avance la somme globale de **42 euros**

Ou de _____

En :

- 1 chèque à l'ordre de **Reeber Saithan**
- 2 chèques de _____

Les chèques seront encaissés le 15 de chaque mois, à partir de la signature du contrat.

Le producteur

Le consommateur



AMAP *lune étoile* de DRAGUIGNAN

ENGAGEMENT 2015/16 POUR LA LIVRAISON DE MIEL

Par le présent engagement,

Reeber Saithan, Apicultrice aux « **Ruchers du Paradis** »

44, ch de Trans au Bel Eouve à 83720 Trans en Provence

Tél. : 06 76 74 24 89

s'engage à livrer une fois par mois (sauf cas particulier) à compter du **lundi 27 février 2017**, de 18h30 à 19h30 sur les lieux de distribution de l'Ample Lune étoile, la partie de sa production dédiée à l'Amap et à produire un miel élaboré selon les règles de la charte.

avec le consommateur :

.....Tél. :

Lequel s'engage à être membre adhérent de l'AMAPLE et à respecter le règlement intérieur, c'est-à-dire, entre autre à supporter les risques dus aux aléas climatiques.

Le présent engagement prend effet pour les livraisons suivantes :

27 février 2017, 27 mars, 24 avril, 22 mai, 19 juin, 17 juillet 2017.

Soit 6 paniers composés de :

pot(s) de 500 g à **7 euros**
Ou pot(s) de 1 kilo à **14 euros**

Le consommateur règle à l'avance la somme globale de **42 euros**

Ou de _____

En :

- 1 chèque à l'ordre de **Reeber Saithan**
- 2 chèques de _____

Les chèques seront encaissés le 15 de chaque mois, à partir de la signature du contrat.

Le producteur

Le consommateur